



Attouchements sexuel par mon pere

Par **liloodu12**, le **01/02/2010** à **12:44**

Bonjour,

j ai 33 ans et il y a 24 ans de cela j ai ete attouchée sexuellement par mon pere je na is compris ce qu il m avait fait que quand a mon tour j ai commencée a avoir des aventure sexuelle . ca a durée sur quelques mois avant que mes parents divorce ayant gardée le silence tout ce temps car personne de mon entourage familial n avait de contact avec lui vu que mes parents sont divorcés et la depuis peu mon frere qui as deux petites fille le revois et fais garder ses enfants par lui et sa nouvelle femme et j ai peur qu il refasse la meme chose sur elles si je sors de mon silence c est pour les proteger j aimerais savoir s il y a prescription par rapport a ce qu il ma fait il ne ma pas violée il m a attouchée plusieurs fois . j ai tres peur de porter plainte a cause du temps qui est passé et les reflexion des personnes qui apres vont savoir je ne sais pas quoi faire mais d un autre coté je ne veut pas qu il puisse refaire ce qu il ma fait sur mes nieces car je ne me le pardonnerais d avoir gardé le silence .
pouvez vous m aider merci

Par **Laurent EPAILLY**, le **12/02/2010** à **19:49**

Bonsoir.

Il y a clairement prescription pénale dès lors que nous sommes dans le délit d'agression sexuelle.

Pour autant, il n'y a pas prescription civile, ce qui vous permet de solliciter, au moins, sa condamnation civile et des dommages intérêts.

Il sera, cependant, sans doute difficile de réunir des preuves suffisantes, vu le temps passé et le caractère familial de l'infraction.

Courage.

avocats.fr/space/laurent.epailly